



RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Comité de pilotage de lancement « Territoire à Energie POSitive »

Salle des conférences (Mairie de la Réole) – Le vendredi 12 octobre 2012

Personnes présentes :

- Monique **ANDRON** (Commission DD de la CDC de Targon)
- Yves d'**AMECOURT** (Président de la CDC du Sauveterrois)
- Jean Philippe **BANCILLON** (Mairie de Gironde sur Dropt),
- Jean Marie **DEGREY** (Membre du bureau du SIPHEM),
- Michel **FEYRIT** (Vice-président du SIPHEM),
- Jean Marc **FRAICHE** (Responsable du SIPHEM),
- Marina **GALMAN** (Chargée de mission Agenda 21 de la CDC du Réolais)
- Sébastien **GUINET** (Directeur de la Régie de la Réole)
- Henry **HONNEGER** (Commission DD de la CDC du Sauveterrois)
- Yolande **LACHAIZE** (Présidente du SIPHEM)
- Bertrand **MATHAT** (Chargé de mission SIPHEM)
- Isabelle **PASSICOS** (Directrice du SCOT Sud Gironde)
- Valérie **ARNAUD** (Vice présidente du SIPHEM)
- Christian **MALANDIT** (Membres du bureau du SIPHEM)
- Thibaut **DE TASTES** (Directeur de la CDC du Réolais)

Personne excusée :

- Jean **DUSSILLOLS** (Mairie de Saint Pierre d'Aurillac)

Contexte

L'objectif de cette réunion est de présenter aux membres du comité de pilotage la mission d'AMO qui va être lancée dans le cadre de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire à Energie POSitive »** proposé par le Conseil Régional d'Aquitaine.

Une première réunion avait été organisée le 31 mai 2012 avec les 7 Communautés des communes du territoire afin de préparer le dossier de candidature.

Synthèse des échanges

Michel FEYRIT explique que cette mission ne devra pas s'égarer dans des généralités, mais permettre une opérationnalité rapide des actions qui vont être générées par ce projet.

Bertrand MATHAT présente les éléments de contexte de l'Appel à Manifestation d'Intérêts et la définition générale de la mission d'AMO qui va être lancée.

1- Phase d'état des lieux énergétique du territoire

Bertrand MATHAT et Michel FEYRIT expliquent que la collecte des données de consommation énergétique par secteurs d'activités est rendue difficile par la confidentialité des informations et le manque de volonté des fournisseurs d'énergies.

Dans la plupart des études de planification énergétique qui ont été réalisées en France, les consommations d'énergie par secteur sont établies par extrapolation, générant parfois des erreurs, pour le moins des approximations.

Michel FEYRIT indique que l'observatoire des consommations d'énergie qui a été créé en 2012 par le Conseil Régional d'Aquitaine ne sera pas assez opérationnel pour que nous puissions en bénéficier.

Sébastien GUINET indique qu'en tant que fournisseur d'énergie, la Régie de la Réole transmet chaque année au Ministère les statistiques de consommations d'énergie sur son territoire. Il se propose de transmettre une requête au ministère, expliquant notre projet et demandant la mise à disposition de certaines données locales. Si cette possibilité de collecte des informations est acceptée par le Ministère, la mission d'AMO pourra être allégée dans ce domaine.

Michel FEYRIT propose que l'Agence Locale de l'Énergie, qui a réalisé ce type d'étude de planification pour la CUB, nous explique la méthode de collecte et de traitement des données énergétiques.

Christian MALANDIT regrette que ces données ne puissent pas être disponibles simplement auprès des fournisseurs d'énergies car cela freine ce genre de dynamique au sein des territoires ruraux.

2- Phase d'élaboration du plan d'action du territoire

Cette phase comprend l'**évaluation du potentiel de sobriété énergétique** (économie d'énergie), **d'efficacité énergétique** (performance des équipements) ainsi que **de la production d'énergies renouvelables**. Cette phase doit permettre aux collectivités du territoire de planifier leurs programmes de transition énergétique et ainsi d'élaborer leur politique énergétique locale.

Evaluation du potentiel de sobriété énergétique

Cette phase doit permettre d'évaluer les possibilités de réduction des besoins énergétiques par la conception économe et l'isolation performante des bâtiments.

Le faible niveau de consommation des bâtiments neufs (Réglementations thermiques actuelles et futures) va centrer une grande partie du potentiel dans le domaine de l'existant.

Monsieur BANCILLON indique qu'il serait important d'intégrer aussi les modes d'utilisations des bâtiments, c'est à dire prendre en compte les utilisateurs dans les actions qui seront générées sur le territoire (information, formation..)

Marina GALMAN informe les membres du Comité de Pilotage que la Communauté des Communes, en partenariat avec le SIPHEM, anime un projet intitulé « Familles à énergie positive » qui doit étudier les habitudes de consommation d'énergie et d'eau de 10 famille type sur le territoire. De plus l'ADEME a lancée cette année un concours du même nom, dont le but est de mettre en compétition plusieurs familles sur leurs consommations d'énergie qu'elles réalisent.

Bertrand MATHAT propose que ces projets soient intégrés au cahier des charges, en tant que source d'information disponible et de propositions d'actions futures, puisqu'elles permettront d'alimenter le travail de l'assistant à maîtrise d'ouvrage sur le territoire.

Evaluation du potentiel d'efficacité énergétique

Cette phase doit permettre d'évaluer les possibilités d'amélioration de l'efficacité des équipements (production, régulation...)

Evaluation du potentiel de production d'énergies renouvelables

Cette phase doit permettre d'évaluer les possibilités d'implantation de système de production d'énergie issue de sources renouvelables sur le territoire afin de répondre aux besoins précédemment rationalisés.

Michel FEYRIT indique qu'il serait préférable de cibler les ressources et les type de projets que les territoires du SIPHEM souhaitent développer, plutôt que de laisser un bureau d'étude investiguer l'ensemble des ressources et les sites du territoire. Ceci permettrait également de limiter le cout de la mission, en effet ce genre de mission peut couter chère si les champs d'étude sont trop nombreux.

Monsieur DETASTES informe les membres du comité de pilotage que lors du dernier bureau des maires du Réolais, une volonté de voir étudier certains projets de valorisation d'énergies renouvelables locales a été exprimée. Il demande donc s'il est possible d'intégrer au cahier des charges ces projets.

Bertrand MATHAT et Michel FEYRIT explique que l'élaboration du cahier des charges va être effectuée en étroite collaboration avec les collectivités du territoire, afin que le comité de pilotage puissent intégrer au document les volontés et spécificité locales.

En fonction des spécificités du territoire, il est proposé que le SIPHEM élabore une première sélection des sources d'énergie et des types de projets par Communautés des communes. Les communautés des communes compléterons ou modifierons ensuite cette sélection.

3- Phase d'élaboration d'une stratégie organisationnelle

Cette phase doit permettre d'accompagner le SIPHEM dans l'évolution de son organisation ou de ces compétences afin de lui permettre d'assister les collectivités dans leur transition énergétique.

Relevés des conclusions

Il a été convenu ce qui suit (Planning prévisionnel) :

